



Société
des Régates
du Havre

AVIS DE COURSE

INTER LIGUE OPTIMIST

Samedi 02 & dimanche 03 octobre 2021

Autorité Organisatrice : Société des Régates du Havre (SRH)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

En fonction des conditions sanitaires, les moyens digitaux (site internet de la Société des Régates du Havre : www.lesregates.com + groupe WhatsApp dédié) pourront être utilisés comme « Tableau Officiel ». Dans ce cas, il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront alors se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de course, sur le site internet du club et sur le groupe WhatsApp dédié.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Ainsi qu'indiqué en préambule, le site internet du club et le groupe WhatsApp dédié pourront être utilisés comme tableau officiel. Si les conditions sanitaires le permettent le tableau officiel « physique » sera situé sur la vitrine au 1^{er} étage de la SRH.
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.
Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid 19 :

En s'inscrivant à l'inter ligue Optimist tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

4.1 La régate est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de **niveau 3 fédéral avéré**, nés à partir de 2007.
- Aux coureurs minimes et benjamins de niveau inférieur au niveau 3 (R2).

4.2 Catégories :

Minimes : coureurs nés en 2010 2009, 2008 et 2007.

Benjamins : coureurs nés en 2011 et 2012

Open : coureurs nés avant 2013 et de niveau inférieur au niveau 3 fédéral ou poussin de niveau 3 fédéral

4.3 Documents exigibles à la confirmation de l'inscription

L'inscription à la régate se fait obligatoirement par l'intermédiaire du site Helloasso en suivant le lien figurant au 4.4. Il n'y a pas d'inscription physique le jour de la régate.

4.3.1 Les concurrents doivent fournir au moment de la confirmation de leur inscription :

- La licence 2021 FFVoile de type "Compétition",
- Une autorisation parentale.

4.3.2 A l'exception des coureurs R2 de Normandie, les concurrents doivent aussi présenter l'attestation 2021 d'adhésion à la classe Optimist, **présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve**, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents suivants :

- L'autorisation parentale 2021 (modèle sur le site de la classe: <https://www.promotion-optimist.fr/wp-content/uploads/2020/12/2021-autorisation-parentale-classe.pdf>)
- Les pages 1 et 2 du livret IODA **correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve** (concordance entre coureur et propriétaire du bateau).

4.4 L'inscription à la régata se fait uniquement en complétant le formulaire ci-après : <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-regates-du-havre/evenements/interligue-gr5a-optimist-le-havre-02-03-octobre-2021-sauvegarde>

4.5 Les inscriptions seront closes le 29 septembre 2021 à minuit.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- Tarif de 25 € jusqu'au 23 septembre 2021 minuit
- Tarif majoré à 30€ du 24 septembre au 29 septembre minuit

5.2 Conditions de remboursement :

5.2.1 En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.2.2 En cas d'annulation en raison de la Crise Sanitaire, les frais d'inscriptions engagés seront remboursés en intégralité

5.3 Moyens de paiement : paiement en ligne sur le site Helloasso

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. SERIE QUALIFICATIVE

7.1 S'il y a plus de 80 coureurs dans une catégorie, la régata pourra se dérouler en groupes.

7.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** : samedi 2 octobre de 09h00 à 11h00
Les entraîneurs rempliront la fiche déclarative entraîneur à la confirmation des inscriptions (document disponible à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com)

8.2 Briefing entraîneurs/accompagnateurs le samedi 02 octobre à 11h30 sur la terrasse du club

8.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

| | Heure du 1er signal d'avertissement | |
|---------------------|-------------------------------------|------------------|
| Samedi 02 Octobre | 13h00 | courses à suivre |
| Dimanche 03 Octobre | 10h00 | courses à suivre |

8.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du dimanche 03 Octobre 2021.

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

Sans objet

10. VETEMENT ET EQUIPEMENT

Sans objet

11. LIEUX

La zone de course est située dans la Baie du Havez (voir carte marine en annexe).

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

14.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

14.2

- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

15. ACCOMPAGNATEURS [DP]

15.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent se préinscrire auprès de l'Autorité organisatrice en renvoyant un mail à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com

15.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.

15.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de plaisance.

15.4 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur. Les entraîneurs retenus pour faire partie du dispositif de sécurité bénéficieront de 20 litres d'essence le samedi et le dimanche après la navigation ainsi que d'un panier repas pour ces mêmes jours. (Nombre de places limitées)

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17. PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18. PROTECTION DES DONNEES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la classe optimist, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe OPTIMIST à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers du classement scratch Minimes/Cadets et Benjamins/Poussins et aux 3 premières filles de chaque catégorie si elles ne sont pas déjà récompensées
- Au premier garçon et à la première fille Minimes 1^{ère} année (nés en 2010) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille Benjamins 1^{ère} année (nés en 2012) s'ils ne sont pas déjà récompensés

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Société des Régates du Havre à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com ou srh@lesregates.com – tél : 02 35 42 41 21

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ZONE DE COURSE



Navigation interdite dans le chenal du Havre

HORAIRES DE MAREE

| Samedi 02 octobre 2021 | | | | Dimanche 03 octobre 2021 | | | |
|------------------------|----|-------|--------|--------------------------|----|-------|--------|
| BM | 37 | 02h42 | 3,45 m | BM | 53 | 03h52 | 2,79 m |
| PM | | 08h44 | 6,47 m | PM | | 09h36 | 7,00 m |
| BM | 45 | 15h20 | 3,33 m | BM | 61 | 16h18 | 2,66 m |
| PM | | 20h58 | 6,65 m | PM | | 21H47 | 7,18 m |